



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU YEUN ELEZ

COMMISSION ENVIRONNEMENT

RÉUNION DU 17 NOVEMBRE 2009-11-18

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

1. La Commission Environnement de la Communauté de Communes du Yeun Elez s'est réunie le 17 novembre 2009 au siège de la Communauté à Loqueffret. Étaient présents Gérard Gwen et Mickaël Liechty (Botmeur), Jean-Victor Gruat (Président) et Olivier Magoariec (Brennilis), Yves Le Floch (La Feuillée), Guy Gayon (Loqueffret), Jean Cotten (Plouyé), Annaig Quéré (St Rivoal). Les représentants de Brasparts et Lopérec étaient excusés.
2. L'ordre du jour adopté a été le suivant :
 - Activités des différentes communes dans le domaine de l'environnement et du développement durable depuis février 2009 (dernière réunion de la Commission) ;
 - Plantes invasives : point de la situation et possibilités de contenir leur développement ;
 - Déchets verts : Situation dans les différentes communes et moyens d'action ;
 - Questions diverses.
3. En ouvrant la séance, le Président a rappelé que la protection et la mise en valeur de l'environnement faisait partie du champ de compétences de la Communauté de Communes, ce qui justifiait d'ailleurs l'existence de la Commission. Par ses réunions, cette dernière permettait de faire le point sur les initiatives des uns et des autres dans un domaine particulièrement sensible, et d'alimenter le Conseil et le Bureau de la CCYE de propositions d'intérêt communautaire ayant trait à l'environnement.
4. **Activités depuis février 2009**
 - *Botmeur* L'arrêté Biotope pour le classement des landes hautes est pratiquement prêt dans la continuité de ce qui a été fait à la Feuillée (éviter les résineux). Dans le cadre de la procédure d'adhésion à la nouvelle charte du PNRA, des discussions ont eu lieu permettant d'aboutir à la proposition par le Parc de conduire un inventaire des talus qui devraient désormais être protégés s'ils figurent sur une annexe à la carte communale. Les sentiers de randonnée retenus par le Parc seront entretenus, et le sentier communautaire finalisé. Dans le cadre d'une révision de la carte communale, les zones constructibles seront revues. Le dossier d'aménagement du bourg est également toujours d'actualité, y compris sous ses aspects paysagers et sur l'esthétique discutable des conteneurs à poubelles. Le périmètre de protection du captage est désormais finalisé après plusieurs années de tractations. Le raccordement à l'assainissement collectif – filtre roseaux – est possible pour 58 maisons, mais le nombre encore lacunaire du raccordement provoque certaines nuisances olfactives en centre bourg (poste de relevée). Pour ce qui est de la démarche Agenda 21, la commune attend que la CCYE aille de l'avant.
 - *Brasparts* Selon une communication écrite reçue de Vincent Vigouroux, empêché, « le dossier Agenda 21 n'a pas avancé car la commune s'est trouvée mobilisée sur le lotissement, le Parc relais loisirs PRL et la carte communale. Une consultation devrait être lancée d'ici à la fin de l'année sur la mise en œuvre de cet agenda 21 pour choisir l'accompagnant, « Notre Village » auquel Brasparts est adhérent faisant figure de favori. » Le Président a précisé également qu'à sa connaissance Brasparts avait préparé des termes de

référence pour son Agenda 21 qui seraient communiqués aux autres communes une fois finalisés.

- *Brennilis* Le Comité consultatif Environnement s'est réuni le 17 septembre 2009. Il y a été suggéré d'inclure, dans l'Agenda 21 de la Commune un certain nombre de points précis concernant le volet environnemental^{1, 2}. Il a été relevé à cet égard qu'au stade où la commune en est rendue dans l'élaboration de son Agenda 21, il lui faut identifier un partenaire pour l'aider à rédiger un document programme, ce qui n'est pas aisé. En matière d'assainissement non collectif, il a été précisé qu'une formation sommaire serait dispensée courant décembre à un élu et aux deux techniciens municipaux. Le prochain Conseil municipal sera saisi d'une proposition d'accepter dans son principe le projet du Conseil général de constituer une réserve foncière dans les zones comprises entre le plan d'eau du Rusquec au sud et le Moulin de Kerstrat (rive gauche de l'Ellez), ainsi qu'entre le Moulin de Kerstrat et Kerveguenet au nord (rive gauche du Roudoudour) et la rive amont du Roudouhir à l'ouest. Le diagnostic accessibilité handicapés a été conduit avec la société QualisConsult un peu avant la date butoir de fin 2009. La municipalité éprouve certaines difficultés pour que soient respectées les dispositions réglementant l'arasement des talus notamment par les locataires.
- *La Feuillée* Le projet d'amélioration de la station d'épuration a dû être mis en sommeil en raison du désengagement de la DDEA. Dans le cadre du PLU, au titre notamment de la protection des paysages, est prévue la protection et la réhabilitation des talus le long des routes et en ceinture de propriétés. Pour ce qui est de l'Agenda 21, il est considéré que l'initiative devrait venir de la Communauté de communes.
- *Loqueffret* La commune continue de fonctionner sur la base du règlement national d'urbanisme pour les zones constructibles, et n'a pas fait de démarche particulière pour l'agenda 21 qu'elle estime être du ressort de la Communauté de communes. Tous les branchements attendus à l'assainissement collectif auront été effectués d'ici à la fin de l'année en cours.
- *Plouyé* Les cantonniers utilisent désormais le thermique pour fignoler le désherbage sans avoir recours aux produits chimiques. La machine a été acquise par la Commune. La Maison des Associations en cours de réalisation est presque entièrement réalisée en bois et aura recours à l'énergie photovoltaïque. La commune a commencé l'élaboration d'un PLU et a entamé les démarches devant aboutir à l'établissement de périmètres de protection des captages.
- *Saint Rivoal* La Commune n'a pas entamé de démarche Agenda 21 mais conduit des actions directement en prise sur la notion de développement durable. Un éco-lotissement et ne salle multifonctions avec application de critères HQE sont en cours de réalisation. L'éco lotissement comprend 7 lots avec cahier des charges imposé aux futurs constructeurs. Sait Rivoal a adhéré à l'association BRUDED – Bretagne Rurale et Urbaine pour un développement durable. La question de la protection des talus préoccupe la municipalité qui souhaiterait que la Communauté de communes aide à normaliser les choses dans ce domaine.

En conclusion de ce tour de table, les participants ont décidé ce qui suit :

- Demander par la présente à la CCYE d'accélérer le mouvement vers la préparation et l'adoption d'un **agenda 21 communautaire** basé sur les domaines de compétences de la CCYE, tout en laissant libres les communes qui

¹ Deux groupes de travail avaient préalablement identifié le contenu possible de l'agenda 21 pour le fonctionnement des services municipaux et pour l'école.

² Continuer l'utilisation de copeaux / bois plaquette pour dans un premier temps l'entretien des espaces verts et des chemins ; dialoguer avec les agriculteurs sur la conservation et l'entretien des talus ; Identification de solutions pilote pour l'élimination des gros déchets verts, par stockage temporaire, évacuation et broyage ; amélioration du mode de fonctionnement de la station d'épuration ; respect des normes en matière de vidange des fosses septiques ; classement des chemins municipaux et adoption d'un arrêté municipal basé sur les dispositions préfectorales prises en application de la loi dite « 4x4 » ; plan de lutte contre la prolifération des renouées et autres plantes invasives.

le souhaitent de réaliser pour ce qui les concerne leur propre agenda 21 communal, qui s'ajouterait à l'agenda communautaire. La Commission a rappelé à cet égard que la date butoir pour l'adoption d'un agenda 21 par les collectivités territoriales que sont les communes et les communautés de communes était fixée à la fin 2011, ce qui est relativement proche dans le temps.

- Pour les trois communes membres de **BRUDED** (Botmeur, Brennilis, Saint Rivoal) essayer de rencontrer ensemble la nouvelle référente, pour essayer de promouvoir une dynamique intercommunale avec l'Association.
- Demander à Botmeur et la Feuillée de rédiger à l'intention du Conseil communautaire une note technique sur leur expérience en matière de **protection des talus**, l'expérience récente de Brennilis en matière de déclaration préalable à l'arasement pouvant également être documentée.

5. **Plantes invasives** – Le Président a rappelé les circonstances dans lesquelles la présence de renouées du Japon, plante invasive particulièrement dynamique et coriace, avait été signalée dans la zone d'aménagement touristique de Nestavel. Compte tenu de la menace que représente cette plante pour la biodiversité, une note technique sur les moyens de lutte existants avait été demandée à Bretagne Vivante SEPNEB dans le cadre du contrat liant cette Association et la Commune de Brennilis. Sur recommandation du Comité consultatif Environnement de Brennilis, un plan de lutte contre la renouée pouvant inclure plusieurs communes avait été demandé à Bretagne Vivante et à EPAL – Centre permanent de tourisme et de découverte de l'environnement, Brasparts. Les propositions reçues couvrent les aspects inventaire notamment cartographique, définition des priorités de lutte et évaluation des moyens requis, élaboration de matériels de sensibilisation et rédaction de textes réglementaires. Le coût de ces opérations est cependant relativement élevé, et il serait peut-être préférable, avant de soumettre une proposition d'action communautaire à laquelle seraient intéressées outre Brennilis au moins Botmeur, la Feuillée et Loqueffret, de se livrer à des opérations pilotes dans le cadre communal, suivies d'échanges d'expériences et de mises en commun des leçons tirées.
6. **Déchets verts** - Il a été exposé que l'utilisation des déchetteries pour le traitement des déchets dits verts n'était pas une bonne solution. Il est préférable d'inciter les résidents à d'une part éviter les plantations générant trop de déchets par des pousses exagérément rapides, et à d'autre part réserver sur leur terrain des espaces où stocker les déchets verts qu'ils produisent pouvant ensuite être transformés en compost, étalés comme fertilisant, brûlés ou broyés s'ils s'y prêtent. La réalisation d'espaces communaux de stockage en attendant le broyage ou pour compostage est également envisageable. Lors d'une prochaine réunion, le SIVOM d'Huelgoat Pleyben inscrira à son ordre du jour l'achat possible d'un broyeur, étant entendu que, s'il est de bonne qualité, le produit du broyage peut être très utile pour notamment l'entretien des chemins de randonnée. Le SIVOM devrait également examiner la question de l'« habillage » des conteneurs à ordures, et produire rapidement de nouvelles notices rappelant les règles du jeu en matière de tri sélectif et de disposition des déchets.
7. **Questions diverses** – Les participants ont brièvement évoqué l'avis attendu des conseils municipaux de proximité sur le projet de démantèlement de la Centrale des Monts d'Arrée – projet sur lequel il ne semble pas attendu d'avis de la CCYE. Il a été précisé que la clôture de l'enquête publique serait peut-être repoussée au 11 décembre, ce qui laisserait jusqu'au 26 aux Conseils municipaux pour émettre leurs avis. Des brochures de vulgarisation peuvent être retirées au CIP Centre d'information du Public, Maison du lac – les mercredi et samedi à l'intention des Conseillers municipaux. L'avis de la CLI et celui du Conseil général devraient en principe être connus début décembre, et pourraient inspirer les Conseils municipaux. La structure possible de l'avis de Brennilis, telle que suggérée par son Comité consultatif Centrale nucléaire, figure sur la page <http://www.brennilis.com/demanteler/cccentnuc6nov09.pdf>.